

Comité syndical du 23 septembre 2026

DL 2026_09/03

TARIFS 2026 : ACTUALISATION N°3

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **mardi 15 septembre 2026**, s'est réuni,
Maison de l'Économie Circulaire, le **mercredi 23 septembre 2026 à 10h**,
sous la présidence de M. Alain LORENZELLI.

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Christophe AUGUSTIN ; Laurent CAPELLE ; Michel CERUTI ; Philippe JOURDAIN ; Karine LA MARRA ; Jacques PIN ; Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Angélique CHARBONNIER ; Romain LABROUSSE ; Michel LAVILLE ; Pierre SILVA ; BRICE VOGLER (5) ;

SMICTOM LGB : José ARMAND ; Christian GIRARDI ; Philippe LAGARDE ; Alain LORENZELLI ; Philippe SOULEAU (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Gérard BEUVELOT ; Georges LAGRÈZE ; Lionel PAILLAS (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Mme Elisabeth PICHARD, M. Eric SARRAZI (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Alain BARAT (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Marie-José BONADONA (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : Mmes ARMELLINI et BONADONA. MM. AUGUSTIN, ARMAND, BARJOU, BEUVELOT, GIRARDI, GOZZERINO, JOURDAIN, KLEIBER, LABROUSSE, LAGREZE, LORENZELLI, PAILLAS, PIN, SILVA, SOULEAU, VERDELET (18)

Représentés : M. CAPELLE par M. PIN, M. CERUTI par M. AUGUSTIN, M. LAGARDE par M. ARMAND, M. LAVILLE par M. SILVA, Mme PICHARD par M. LORENZELLI, M. SARRAZI par M. PAILLAS, M. VOGLER par M. LABROUSSE (7)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. José ARMAND

Nombre de délégués présents : 18

Représentés : 7

TOTAL : 25

Etaient également présents : M. Hunald BERNIS, DGS, Mmes Muriel BORY, DGA, et Marie-Claude ARQUEY

DL 2026_09/03

TARIFS 2026 : ACTUALISATION N°3

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, et notamment son article 5 ;

Vu la délibération DL2025_12/10 portant Tarifs 2026 ;

Vu la délibération DL2026_01/08 portant actualisation n°1 des Tarifs 2026 ;

Vu la délibération DL2026_07/24 portant actualisation n°2 des Tarifs 2026 ;

Considérant la nécessité d'établir les tarifs pour le louage de choses conformément aux baux commerciaux, révision des loyers suivant index ILAT au 1^{er} janvier de l'année en cours et des charges suivant le relevé réel de l'année N-1 ;

Le Président propose l'actualisation de la délibération Tarifs 2026 en y intégrant les tarifs pour :

5. Locations immobilières site de Damazan hors taxes et hors charges :

Nature du bien loué	Tarif en €/m ² /mois	Tarif en €/m ² /an
Bureaux	8,23	98,76
Bâtiment industriel	3,52	42,24
Bâtiment industriel village du réemploi	2,34	28,08
Plateforme extérieure - stockage	1,18	14,16
Plateforme extérieure - industrielle	2,34	28,08
Parking	1,18	14,16

Forfait charges pour bureaux gérés par ValOrizon :

Nature du bien loué	Tarif en €/m ² /mois	Tarif en €/m ² /an
Bureaux bâtiments rouge, vert, bois et locaux sociaux	2,13	25,56

Provisions pour charges :

Nature du bien loué	Tarif en €/m ² /mois	Tarif en €/m ² /an
Bâtiment industriel	1,25	15,00
Bureaux adossés au bâtiment industriel	1,25	15,00
Bâtiment industriel village du réemploi	0,60	7,20
Plateforme extérieure - stockage	0,10	1,20
Plateforme extérieure - industrielle	0,10	1,20

6-Utilisation du pont bascule :

Tarif pesée PL	2,00 € HT
Tarif pesée VL	1,00€ HT

7-Astreintes :

Intervention astreinte sur site à la demande d'un locataire (mise hors et/ou en service détecteurs incendie, travaux...)	120,00 € HT
Intervention astreinte sur site à la suite d'un problème incombant au locataire (passage devant linéaire, déclenchement détecteur incendie, problème machine.....)	150,00 € HT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **DÉCIDE** l'actualisation des tarifs tels que présentés ci-dessus. Les autres tarifs restent inchangés.
- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 23 septembre 2026,

Le Président,

Alain LORENZELLI

Publication sur le site internet le 24 septembre 2026

www.valorizon.com